Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

Band: 21 (1994)

Heft: 3

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Mieux vaut des soins médicaux de premier ordre et donc conclure une assurance de première classe.

En cas de maladie et d'accident ou en cas de grossesse, voulez-vous bénéficier de soins médicaux de premier ordre en Suisse ? Consulter votre propre médecin en Suisse ? Vous faire traiter dans l'hôpital suisse de votre choix? Si vous avez adhéré à l'assurance-maladie «active» de la convention Fonds/Grutli, qui est accessible à tous les citoyens suisses vivant à l'étranger (jusqu'à l'âge de 60 ans), aucun problème! Mais peut-être préférez-vous tout d'abord conclure une assurance-maladie «en sommeil» (âge d'entrée illimité) que vous n'activerez que pour un séjour ou pour votre retour définitif en Suisse? Pour quelques francs par mois, vous épargnerez pour plus tard des centaines de francs de primes annuelles. Car ces deux formes d'assurance-maladie reposent sur le même principe: plus tôt vous adhérez, moins les primes sont élevées. Ce ne sont pas là, loin s'en faut, les seuls avantages que vous propose le Fonds. Nous vous informerons avec plaisir sur l'assurance contre la perte des moyens d'existence et sur l'épargne rentable et sans risque dont vous pouvez bénéficier grâce au Fonds. Veuillez me faire parvenir, sans engagement de ma part, la

Talon à renvoyer à:



LE FONDS Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger Gutenbergstrasse 6 CH-3011 Berne documentation relative aux intéressantes prestations du Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger.

(Cocher la réponse qui convient et écrire en lettres capitales s.v.p.)

- assurance contre la perte des moyens d'existence
- 🖵 compte d'épargne 🕒 assurance-maladie
- en: 🗖 allemand 🗖 français 🗖 italien 🗖 anglais

Nom:
Prénom:

Adresse: _____

Pays:

Immatriculé(e) auprès de la représentation suisse à: